



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|---|
| • En exercice | 6 |
| • Présents | 6 |
| • Votants | 6 |
| • Absents | 0 |
| • Exclus | 0 |

Date de convocation : jeudi 03 décembre 2021.

Date d'affichage : vendredi 10 décembre 2021.

Le neuf décembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY

Absents : néant

Procuration : néant

Délibération N°23/2021 DEMANDE D'ADHESION AU SMIC

Monsieur le Maire de Montmotier fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, les invitant à se prononcer sur la demande d'adhésion qui suit.

Par délibération, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine a demandé son adhésion au SMIC des Vosges. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, se prononce favorablement à l'adhésion** du syndicat précédemment cité.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le

Publié ou notifié le 10 décembre 2021.

JEAN PIERRE POIROT
2021.12.10 17:08:27 +0100
Ref:20211210_163203_1-1-O
Signature numérique
le Maire